



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professeurs techniques

Question écrite n° 37666

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les perspectives de carrière des professeurs de lycée professionnel chargés de documentation. En effet, ces professeurs n'étant jamais inspectés dans l'exercice de leurs fonctions, leur note pédagogique demeure constamment la dernière qui leur a été attribuée lorsqu'ils enseignaient dans leur discipline d'origine : il s'ensuit qu'ils ne peuvent prétendre à un avancement au choix. De plus, ces professeurs ne peuvent pas, dans l'état actuel des choses, accéder au grade deux du corps des professeurs de lycée professionnel. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin à cette situation d'autant plus injustifiée que les professeurs chargés de documentation assument une fonction pédagogique essentielle à l'égard, notamment, des élèves qui se préparent au baccalauréat professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Sueur Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37666

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 957